

Exigences d'obtention du diplôme

Programme *d'immersion française* au secondaire

ÉTUDES TECHNOLOGIQUES

Minimum de 30 crédits dont un minimum de 14 enseignés en français

20 crédits obligatoires

| | 9 ^e année 6 crédits | 10 ^e année 6 crédits | 11 ^e année 4 crédits | 12 ^e année 4 crédits |
|-----------------------|---|---|--|--|
| Matières obligatoires | Français • Français langue seconde – immersion | Français • Français langue seconde – immersion | Français • Français langue seconde – immersion : langue et communication | Français • Français langue seconde – immersion : langue et communication |
| | Anglais • English Language Arts | Anglais • English Language Arts | Anglais - un des suivants : • ELA - Imm: Comprehensive Focus • ELA - Imm: Literary Focus • ELA - Imm: Transactional Focus | Anglais - un des suivants : • ELA - Imm: Comprehensive Focus • ELA - Imm: Literary Focus • ELA - Imm: Transactional Focus • ELA - Imm: Language and Technical Communications (voir numéro 6 dans la section Notes à la page suivante) |
| | Mathématiques • Mathématiques or Mathematics | Mathématiques - un des suivants : • Mathématiques au quotidien or Essential Mathematics • Mathématiques au quotidien I and Mathématiques au quotidien II or Essential Mathematics I and Essential Mathematics II • Introduction aux mathématiques appliquées et au pré-calcul or Introduction to Applied and Pre-Calculus Mathematics | Mathématiques - un des suivants : • Mathématiques appliquées or Applied Mathematics • Mathématiques au quotidien or Essential Mathematics • Mathématiques au quotidien III and Mathématiques au quotidien IV or Essential Mathematics III and Essential Mathematics IV • Mathématiques pré-calcul or Pre-Calculus Mathematics | Mathématiques - un des suivants : • Mathématiques appliquées or Applied Mathematics • Mathématiques au quotidien or Essential Mathematics • Mathématiques au quotidien V and Mathématiques au quotidien VI or Essential Mathematics V and Essential Mathematics VI • Mathématiques pré-calcul or Pre-Calculus Mathematics |
| | Éducation physique et Éducation à la santé or Physical Education/Health Education | Éducation physique et Éducation à la santé or Physical Education/Health Education | Éducation physique et Éducation à la santé or Physical Education/Health Education | Éducation physique et Éducation à la santé or Physical Education/Health Education |
| | Sciences humaines • Le Canada dans le monde contemporain or Canada in the Contemporary World | Sciences humaines • Les enjeux géographiques du XXI ^e siècle or Geographic Issues of the 21 st Century | | |
| | Sciences de la nature • Sciences de la nature or Science | Sciences de la nature • Sciences de la nature or Science | | |
| | | | | |

8 crédits en études technologiques au secondaire :

- Les élèves doivent compléter un total de **8 crédits** au sein d'un regroupement de cours approuvés du Programme d'études technologiques au secondaire.
- Pour se voir décerner le diplôme du Programme d'études technologiques au secondaire, les élèves doivent obtenir les 20 crédits obligatoires, **8 crédits parmi le regroupement de cours approuvés** du Programme d'études technologiques ainsi que 2 crédits de la liste des cours facultatifs présentés ci-dessous.

2 crédits facultatifs

2 crédits facultatifs provenant de matières telles que :

- français (cours additionnels)
- anglais (cours additionnels)
- mathématiques (cours additionnels)
- sciences de la nature (cours additionnels)
- sciences humaines (cours additionnels)
- autres langues
- psychologie
- informatique
- développement de carrière
- éducation artistique
 - arts visuels
 - musique
 - arts dramatiques
 - danse
- études technologiques
 - éducation technologique et vocationnelle
 - écologie humaine
 - affaires et commercialisation
 - arts industriels
- autres cours offerts par l'école tels les cours proposés par l'école (CPE) et les cours à double reconnaissance de crédits
- autres crédits initiés par l'élève tels les projets proposés par l'élève (PPE) et les crédits spéciaux de langues

Veillez consulter votre école pour voir la liste complète des cours offerts.

Notes

- 1 Un minimum de **14 crédits** provenant de cours enseignés en français est exigé pour fin d'obtention du diplôme provincial du Programme d'immersion française :
 - en 9^e année, un minimum de **4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français
 - en 10^e année, un minimum de **4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français
 - en 11^e année, un minimum de **3 crédits** doit provenir de cours enseignés en français.
 - en 12^e année, un minimum de **3 crédits** doit provenir de cours enseignés en français.
- 2 On ne peut obtenir qu'un seul crédit pour le même cours qui porte différentes désignations (p. ex : le cours de français langue seconde – immersion : langue et communication, soit 30S ou 30L).
- 3 Le directeur d'école pourrait évaluer et accepter des cours obtenus dans une juridiction autre que celle du Manitoba dans le calcul des crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba.
- 4 Dans des situations exceptionnelles, et après en avoir discuté avec les parents, un administrateur scolaire a le droit d'approuver la substitution maximale de deux crédits d'une matière facultative à deux crédits d'une matière obligatoire. Toute substitution de crédits doit être communiquée à la Direction des services d'administration scolaire.
- 5 Les élèves qui suivent le programme de Placement avancé (PA) ou du Baccalauréat international (BI) doivent satisfaire aux exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba, y compris l'obtention des crédits en français, en anglais et en mathématiques de 12^e année prescrits par le Ministère, et doivent se soumettre aux tests provinciaux reliés à ces cours.
- 6 Le cour d'anglais ELA - Imm: Language and Technical Communications peut être utilisé uniquement pour satisfaire aux exigences relatives au cours d'anglais de 12^e année dans le cadre du diplôme d'études technologiques du secondaire.
- 7 En ce qui concerne les cours approuvés du regroupement du programme d'études technologiques, les élèves doivent obtenir un minimum d'**un** crédit de la 11^e année et d'**un** crédit de la 12^e année.
- 8 Les élèves peuvent obtenir un maximum de : 11 crédits pour les CPE, 3 crédits pour les PPE, 4 crédits spéciaux de langues et 4 crédits pour les cours privés de musique pendant leurs études secondaire.
- 9 Pour se voir décerner le diplôme d'études technologiques au secondaire, les élèves peuvent obtenir des crédits comme apprenti au secondaire. Dans ce cas, ils doivent acquérir 20 crédits obligatoires, 8 crédits approuvés du **Programme d'apprentissage au secondaire** ainsi que 2 crédits de la liste des cours facultatifs. Pour en savoir plus : http://www.gov.mb.ca/tce/apprent/apprentice/apprenticeship_hs.fr.html
- 10 Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.

Pour une description sommaire des cours voir : www.manitoba.ca/monenfantalecole